

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Délégués	66	En exercice	66		
Présents	8	Pouvoirs	2	Suffrages exprimés	10

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 11 septembre 2025, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 18 septembre 2025 à la suite de la convocation adressée le 12 septembre 2025.

PRESENTS

BATAIL Joël - CLAUZIER Alain - COSTE René - CROS Pierre - JOSY Christian - LADREYT André - LOUIS Michel - VOLLE Didier

ABSENTS REPRESENTES

BROSSE Karine représentée par COSTE René

COURTAULT Joëlle représentée par CROS Pierre

ABSENTS non REPRESENTES

ACHARD Nathalie - ALLARD-CHALANCON Josyane - BATAIL Elise - BERRY Frédéric - BESSON Charly - BLACHIER Yvan - BLANC Luc - BONNET Baptiste - BRUN Patrick - CHARPENAY Serge - CHAUSSINAND Didier - CLEMENT Raphaël - CRESTON Philippe - DAL PRA Yvette - DALLARD Jean-François - DEBARO Cécile - DECULTY Jean-Paul - DEVIDAL Laurent - ESPINAS Sophie - FAURE Jean-Paul - FAURE Jean-Pierre - FAURE Jérôme - FREYDIER Nicolas - GAILHOT Emmanuel - GIACOMINI Alain - GIRAUD Francis - GUIZOUT Fabrice - JALLAT David - LEPINE Nadine - LOUAHALA Ali-Patrick - LOUBERSAC Eliane - MANDON Murielle - MAZET Christine - MERCIER Annie - MOINS Emmanuel - MUSTIELES Gilles - NALPAS Robert - RAGONNAUD Evelyne - RIOU Gaëtan - RIOUFOL Magaly - ROCHETTE Didier - ROUSSET Daniel - ROZE Aurélien - SANIEL Gérard - SAUTEL Laurence - SENO Yves - SERRE Denis - SERRE Laëtitia - SUTER Danièle - TAULEIGNE Marc - TISSIER Pierre - TORTI Damien - TRAMONI Philippe - VERGNIER Cédric - VIAL Elise - VIALLE Sabine

Assistait également à la séance :

Séverine CHABAL, Responsable administrative

SECRETAIRE DE SEANCE

René COSTE

Le procès-verbal du Comité Syndical du 27 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°18-2025 - CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS DE PETITS APPAREILS EXTINCTEURS COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention-type relative à prise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs intitulée « Convention-type Collectivités Territoriales en application des articles R.541-104 et R.541-105 du code de l'environnement - Collecte Séparée et Enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE) »,
- Autorise Monsieur le Président à signer avec ECOPAE ladite convention-type.

DELIBERATION N°19-2025 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA COLLECTE DES BATTERIES DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET ENGINS DE DEPLACEMENT PERSONNEL MOTORISE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat relative à la collecte des batteries de vélos à assistance électrique et engins de déplacement personnel motorisés,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette convention.

DELIBERATION N°20-2025 - CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la convention relative à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette convention.

DELIBERATION N°21-2025 - RAPPORT ANNUEL 2024

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le SICTOMSED a établi son rapport annuel d'activité pour l'année 2024 (Annexe 1).

Le Comité Syndical approuve le Rapport d'Activité 2024.

DELIBERATION N°22-2025 - CREATION DECHETERIE / POLE D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Signature du marché de la mission de maîtrise d'œuvre avec NALDEO pour la création d'une déchèterie à plat et d'un pôle d'économie circulaire (Etudes d'esquisses, études d'avant-projet, études de projet, assistance pour la passation des marchés de travaux, examen de la conformité au projet des études d'exécution, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception, ordonnancement/pilotage et coordination, permis de construire et dossier ICPE/étude d'impact) pour un montant de 102 881.45 €. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N°23-2025 - AVENANT CONVENTION PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CAPCA

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 à la convention de prestation de services « collecte et transport des multimatériaux et du carton » (Annexe 2) qui prendra en compte 22.5 semaines à 42 heures et 8 semaines à 50 heures au lieu de 30.5 semaines à 32 heures.

DELIBERATION N°24-2025 - TRANSFERT DES AGENTS CAPCA-SICTOMSED

Par arrêté préfectoral N°07-2025-03-17-00002 en date du 17 mars 2025, Monsieur le Sous-Préfet a autorisé la modification de l'article 1 des statuts du SICTOMSED. Le périmètre du SICTOMSED est étendu par l'adhésion de quinze communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 01 janvier 2026 : Beauchastel, Chalencon, Châteauneuf-de-Vernoux, Dunières-sur-Eyrieux, Gilhac-et-Bruzac, Les Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Appolinaire-de-Rias, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Silhac et Vernoux-en-Vivarais. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les modalités de transfert des deux agents de la CAPCA.
- Approuve la fiche d'impact ci-annexé

DELIBERATION N°25-2025 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Créer cinq emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps complet

- Créer trois emplois non permanents d'adjoint technique territorial à temps complet (agent polyvalent : gardien déchèterie / chauffeur /entretien) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité / un accroissement saisonnier d'activité
- Créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial (assistante administrative) à mi-temps (17.5/35^{ème}) avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité / un accroissement saisonnier d'activité
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.
- Modifier le tableau des effectifs du SICTOMSED tel que proposé ci-dessous.

Filière / Service	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus		Postes vacants
				Titulaires	Contractuels	
EMPLOIS PERMANENTS AU 18-09-2025						
Technique	Ingénieur territorial	Directeur	TC	1		
Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Chauffeur, Adjoint technique polyvalent	TC	7		1
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Chauffeur, Adjoint technique polyvalent	TC			1 (Création CS 11-09-2025)
Technique	Adjoint technique territorial	Chauffeur, Adjoint technique polyvalent	TC	1	3	4 (Création CS 11-09-2025)
Technique	Adjoint technique territorial	Compostage collectif, entretien PAV, adjoint technique polyvalent	TC	1	1	1 (Création CS 11-09-2025)
Technique	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	TNC (32h15/mois)		1	
Technique	Adjoint technique	Chauffeur, Adjoint technique polyvalent	TC		1 (CDI de droit privé)	
Administratif	Rédacteur principal 1ère classe	Responsable Administrative	TC	1		
EMPLOI NON PERMANENT au 18-09-2025						
Technique	Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité et saisonnier)	Adjoint technique polyvalent	TC		2	4 (Création de 3 postes CS 11-09-2025)
Administratif	Adjoint administratif (accroissement temporaire d'activité et saisonnier)	Assistante administrative	TNC			1 (Création de 1 poste CS 11-09-2025)

Pièces jointes :

Annexe 1 : Rapport annuel 2024

Annexe 2 : Avenant convention CAPCA

Annexe 3 : Fiche d'impact transfert personnel